

8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

UN COMBAT POUR L'ÉGALITÉ
AU SEIN DES SERVICES DES PRÉFECTURES,
DES SOUS-PREFECTURES, DES SGCD, DES SGAMI
ET DES JA

NOS
REVENDEICATIONS

RESPECT DU TEMPS
PARTIEL DANS LA
CHARGE DE TRAVAIL

LE CONGÉ MATERNITÉ
NE DOIT AVOIR
AUCUN IMPACT SUR
LE CIA OU LE
DÉROULEMENT DE
CARRIÈRE

LA PARENTALITÉ NE
DOIT PAS ÊTRE UN
CRITÈRE POUR LE
TÉLÉTRAVAIL

LA CHARTE DU
DIALOGUE SOCIAL
DOIT ÊTRE APPLIQUÉE

LES HORAIRES DE
RÉUNION DOIVENT
RESPECTER LES
RÈGLEMENTS
INTÉRIEURS

LA NON
DISCRIMINATION À
L'EMBAUCHE POUR
SITUATION FAMILIALE
OU TEMPS PARTIEL

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SITE INTERNET FO PREF SMI

